

République Française
MAIRIE DE MARCHAMP

135, rue Principale
CERIN
01680 MARCHAMP
Tél : 04 74 39 84 09

Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

Date de la convocation :

9 décembre 2022

Affichage de la convocation :

9 décembre 2022

Commune de MARCHAMP

LDD_2022_12

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MARCHAMP, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean MARCELLI, Maire.

PRESENTS : Michel BABOLAT, Claire RAMONDOT, Gilles BLANC-BENON, Dany JOSEPH, Jean MARCELLI, Christophe PERRET, Christian GUIGARD, Martial BONNARD Yann RAMONDOT, Gérard SIRVEN,

Nombre de conseillers :

en exercice : 11
présents : 10
procurations : 1
absents : 1
votants : 11

ABSENT EXCUSE : Jean-Paul DASSIN.

Procuration : De Jean-Paul DASSIN à Martial BONNARD,

Claire RAMONDOT a été élue secrétaire de séance.

1. Création de deux postes d'agents recenseurs pour la campagne 2023 en Contrat à Durée Déterminée

Adopté à l'unanimité

2. Signature d'un acte sous seing privé avec Madame SOUADIA et Monsieur GUILLERMAZ pour formaliser le régalage de déblais communaux sur parcelles privées

Adopté à l'unanimité

3. Précision de la surface de parcelle faisant l'objet d'une donation à la commune par Mme LEFAUCHEUX et M. POYAU arrêté à 28 m² Rue du Creux-Perret

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du contour de la délégation aux petits travaux et adoption du tableau des indemnités des élus (maire, 2 adjoints et 1 conseiller délégué)

Adopté à l'unanimité

5. Demandes de subvention pour la rénovation du musée reportées à une séance prochaine compte tenu de l'importance des travaux de charpente à réaliser

Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement du CDD du service technique pour un an au maximum, dans l'attente de la possibilité de nomination sur le poste

Adopté à l'unanimité

7. Commande de travaux auprès de l'entreprise FAFTP pour un branchement d'eau pour un montant total TTC de 3240 €

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23h00.

Affiché le 26 décembre 2022

Le maire, Jean MARCELLI

